

Vote électronique du 16 au 22 Novembre 2018

Déclaration DP Cadres CER Lorraine du 15 novembre 2018

Monsieur le Président,

On pourrait commencer par une petite chanson d'Eddy Mitchell ... "C'était la dernière séance Et le rideau sur l'écran est tombé...bye bye..."

Aujourd'hui, 15 novembre 2018, lendemain du triste anniversaire d'Eckwersheim, nous vivons nos dernières DP Cadres de la mandature. Nous sommes également à la veille des élections pour les futurs CSE. CSE pour lequel les négociations du projet d'accord ont été suspendues et remises après les élections.

Nous vous faisons part, Monsieur le Président, par l'intermédiaire de cette déclaration, du ressenti des cadres sur le terrain...pas n'importe quels cadres... non les "punis" comme ils disent. Ceux pour lesquels on a amputé leur droit de vote... Ceux pour lesquels La Direction SNCF a cédé au chantage d'une organisation syndicale. Chantage à l'annulation des élections avec des jurisprudences, qui jusque-là, n'avaient émues personne. Quelle honte pour le syndicalisme, cette discrimination!

Le droit de vote est à la base de la démocratie. Établi en France par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il n'a été effectif pour l'ensemble de la population qu'en 1944, avec la reconnaissance du droit de vote aux femmes.

Le délégué du personnel est chargé de représenter les salariés auprès de l'employeur, quel que soit le salarié et quel que soit le collège.

Les délégués du personnel transmettent à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives notamment en matière du respect de la réglementation du travail. C'est ce que nous avons essayé de faire au mieux durant cette mandature.

C'est bien pour cela, Monsieur le Président, que nous sommes dans cette instance ce jour. Nous portons les réclamations de tous les cadres, y compris les discriminés.

Cela va des réclamations salariales, en passant par l'application stricte du Code du travail, du respect des règles d'hygiène et de sécurité, des conventions et accords collectifs applicables au sein de l'entreprise.

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- 203 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

Fraine@unsa-ferroviaire.org



Monsieur le Président, concernant les notations, sous couvert du RH 268, sauf erreur, nous sommes bien les représentants de tous les cadres, autrement dit, nous représentons bien les présidents de DP, de CHSCT.

Même si ces derniers représentent l'employeur dans leur fiche de poste. Il ne faut pas s'arrêter au critère purement formel que constitue une délégation écrite particulière d'autorité, pour exclure certains salariés de l'électorat.

Encore faut-il que cette délégation confère à l'intéressé des pouvoirs qui permettent réellement de l'assimiler à l'employeur. Les privés de vote n'ont ni la possibilité d'embaucher, de sanctionner ou bien encore de licencier.

Comble de ce paradoxe, ces cadres pour la plupart, ne seront même plus Président ou Présidente de DP ou CHSCT dans le futur CSE.

On voit bien que nous sommes en campagne électorale et que tous les coups sont permis, dont acte.

Je terminerai cette déclaration par la citation de Nietzsche destinée à tous ceux qui usent de toutes les méthodes en pensant être les défenseurs du bon droit :

"Celui qui combat des monstres doit prendre garde à ne pas devenir monstre luimême. Et si tu regardes longtemps un abîme, l'abîme regarde aussi en toi."

Monsieur le Président, l'UNSA n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide.

Mais au nom des privés de leur droit de vote, l'UNSA quittera cette dernière séance à l'issu des déclarations.

Je vous remercie Monsieur le Président, puni aussi.

